

Münsterplatz 3a
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 48 44
Télécopie 031 633 48 52
info.vol@vol.be.ch
www.vol.be.ch

Aux destinataires de la procédure de
consultation concernant
la loi sur la participation du canton à
Flughafen Bern AG

Berne, le 20 mai 2019

Loi sur la participation du canton à Flughafen Bern AG (LPFB) ; procédure de consultation



Madame, Monsieur,

Par arrêté du 15 mai 2019, le Conseil-exécutif a autorisé la Direction de l'économie publique à mener une procédure de consultation concernant la loi sur la participation du canton à Flughafen Bern AG.

Ce projet de loi a vu le jour suite à la cessation d'activité de SkyWork Airlines fin août 2018, qui a privé l'aéroport de Berne de son principal client. De plus, au niveau suisse, la responsabilité en matière de financement du contrôle des approches et des départs a été transférée aux exploitants d'aéroport en 2017, la Confédération ne versant plus que quelques subventions. Ces changements radicaux menacent la survie de l'aéroport de Berne sous sa forme actuelle.


La loi sur la participation du canton à Flughafen Bern AG doit permettre de fournir à l'aéroport un soutien ciblé qui soit dans l'intérêt du public. Le canton doit pouvoir s'appuyer sur cette base pour participer au capital-actions de la société, continuer à soutenir financièrement l'extension des infrastructures aéroportuaires et fournir, désormais, des aides financières pour couvrir les frais de contrôle des approches et des départs ainsi que les coûts des mesures de sécurité.

Le dossier soumis à consultation peut être téléchargé sous l'adresse suivante : www.be.ch/consultations. Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position **d'ici au 19 août 2019** par courrier postal (Direction de l'économie publique du canton de Berne, Service juridique, Münsterplatz 3a, case postale, 3000 Berne 8) ou électronique (consultation@vol.be.ch).

Monsieur Christoph Eberhard, chef du Service juridique au sein du Secrétariat général de la Direction de l'économie publique (tél. 031 633 46 76, courriel christoph.eberhard@vol.be.ch), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre participation à la procédure de consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur de l'économie publique



Christoph Ammann
Conseiller d'Etat